

## **PLU - L'enquête publique s'achève, la co-construction se poursuit**



L'enquête publique sur le projet de révision du plan local d'urbanisme s'est achevée jeudi 28 novembre. Tenue à un droit de réserve pendant cette phase de consultation, la commune souhaite désormais apporter des éclairages sur les différents volets de ce document.

### ▼ Contenu

Après une phase de diagnostic et de concertation de près d'un an avec la participation de plus de 400 Beauchampoises, la ville a élaboré un projet de révision du Plan local d'urbanisme (PLU). Celui-ci a été soumis à une enquête publique qui s'est achevée le 28 novembre.

Près de 220 observations ont été recueillies au cours de cette enquête qui a été prolongée de deux semaines. La consultation a permis à chacun de s'approprier ce projet de révision visant à tourner définitivement la page du PLU en vigueur.

Tenue à un droit de réserve pendant cette phase de consultation du public, la ville de Beauchamp souhaite apporter des éclairages sur différents volets de ce document qui doit permettre de mieux planifier, organiser et anticiper le développement urbain de notre ville.

### **Le site Pontalis maintenu en zone naturelle**

La ville de Beauchamp a souhaité proposer dans ce projet de PLU, sur une partie du site dit « Pontalis », une faisabilité d'accueil d'un dépôt de bus écologique (afin d'y stationner des bus électriques ou alimentés en bio gaz naturel pour véhicules) mutualisé avec un dépôt privé existant à 50 mètres. Ce projet porté par la Communauté d'Agglomération Val Parisis, pour accompagner Ile-de-France Mobilités dans la future mise en concurrence des transporteurs publics, **ne prévoit aucun stockage d'énergie sur site** et a reçu **l'avis favorable** de nos partenaires publics dont **les autorités environnementales**.

Cependant, la ville de Beauchamp et la Communauté d'Agglomération ont considéré que le niveau d'information ne permettait pas une évaluation satisfaisante de ce projet et notamment de ses impacts. **Attachée à la meilleure intégration environnementale** possible, la ville de Beauchamp a donc décidé

de proposer de maintenir dans son projet de révision **le classement en vigueur du site de Pontalis en zone naturelle**.

### **Plus de nature en ville**

Le projet de révision apporte la **protection** des parcs publics, du cordon boisé le long des voies ferrées et des **cœurs d'îlots verts** qui caractérisent le paysage de notre commune. L'exigence d'espaces verts de pleine terre est renforcée, **même en cœur de ville**.

### **Une maîtrise de la densification**

Le projet de révision **améliore les implantations** sur les terrains et donc l'intimité et le confort des habitants. L'aspect pavillonnaire est désormais conservé autour de l'Hôtel de Ville ou de la Médiathèque en excluant cette zone du « Cœur de ville ». La densification sera ainsi contenue autour de la gare. Les hauteurs sont conservées à l'exception d'une seule façade de 80 mètres linéaires qui pourra être constituée d'un rez-de-chaussée, de quatre étages et de combles. Une hauteur de bâtiment qui existe déjà avenue de la Gare.

Ce projet était très attendu par les Beauchampois. Les observations constructives formulées pendant l'enquête publique vont permettre encore de l'améliorer d'ici à son adoption en conseil municipal.

**Le Beauchamp de demain continue de se dessiner et de se construire avec ses habitants.**

► Documents